

Envoi : 13/10/2020

Réception par le Préfet : 13/10/2020

Publication : 16/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-2-2

Séance du vendredi 9 octobre 2020

### SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

#### FORÊT ENCHANTEE 2020

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. ADRIAN, Mme JENN, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des Départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme du 25 septembre 2020,

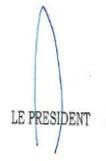
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 10 000 € à la Ville d'ALTKIRCH pour l'édition 2020 de la manifestation « Forêt Enchantée ». Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation du bilan moral et financier,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

M. JANDER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Maire de la Ville d'ALTKIRCH.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité